

REGLEMENT INTERIEUR 2022 2023

Ribambelle Accueil

Ribambelle Accueil est un service proposé au profit des familles dont les enfants fréquentent le groupe scolaire Paul Frantz. Il fonctionne pendant les périodes scolaires : les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

Les places étant limitées, l'accueil du soir pour les enfants scolarisés en élémentaire se fera uniquement à partir de 17h30 afin d'accueillir les enfants en maternelle. Un temps d'activités périscolaire est proposé pour les enfants d'élémentaire à l'école Paul Frantz de 16h30 à 17h30 (inscription en Mairie pour le TAP).

Au regard du contexte actuel et jusqu'à nouvel ordre, le centre social et culturel se réserve le droit de prioriser l'accueil des enfants dont les parents travaillent (Une attestation d'emploi vous sera demandé lors de votre inscription).

Accueil du matin

- 7h00 à 8h30. L'arrivée des enfants se fait jusqu'à 8h15 au plus tard.
Les parents accompagnent leurs enfants jusqu'à la salle Ribambelle.

Accueil du soir

L'enfant ne pourra plus être récupéré avant 17 heures pour permettre aux enfants de goûter (sauf cas exceptionnel).

- De 17h à 18h : les départs se feront uniquement toutes les 30 minutes. Soit à 17h30 et à 18h pour faciliter la réalisation d'activités pédagogiques (sauf cas exceptionnel).
- A partir de 18 heures, les départs se feront à l'arrivée des parents ou du responsable légal.

Les enfants sont accompagnés par l'animateur durant les trajets entre le lieu d'accueil et l'école.

L'enfant ne sera rendu qu'à la personne habilitée à le récupérer. Celle-ci sera mentionnée dans le dossier d'inscription. Exceptionnellement, toute personne munie d'une autorisation datée et signée des parents ou du tuteur, et de sa carte d'identité, pourra reprendre l'enfant.

En cas d'accident ou de maladie, l'animateur prévient les parents. En cas d'urgence, les pompiers ou autres corps médicaux sont prévenus.

Nous recommandons aux parents d'enfants de maternelle de limiter le temps de présence de l'enfant à 2 heures pour une période cumulée (matin + soir).

Inscription

Les inscriptions se font, au plus tard, la veille pour le lendemain entre 9h et 18h. La facture est établie au début du mois suivant et est transmise par mail.

Aucun enfant ne sera admis sans son dossier d'inscription rempli et complet.

Annulation et retard

Toute personne n'ayant pas annulé sa réservation, **au moins 48h en jours ouvrés**, est redevable du temps prévu initialement sauf en cas de certificat médical présenté dans les 72h.

Nous demandons aux parents de garder les enfants malades. Merci d'avertir le Centre Social en cas de maladie infectieuse grave pouvant compromettre la santé des autres enfants.

Les retards à répétitions (à partir de 3 retards le soir) pourront faire l'objet de pénalités financière. Pouvant aller jusqu'à 5 euros par quart d'heures de retard. Si aucune personne ne se présente pour récupérer l'enfant à 19h00, l'animateur appelle les parents, puis les personnes autorisées à le récupérer. En cas de recherche infructueuse, l'animateur fait appel à la gendarmerie.

La participation financière

- L'adhésion (11 euros) est obligatoire par famille pour l'année scolaire.
- La tarification du temps de garde : Elle se fait à la demi-heure de garde. Toute demi-heures commencée est dû. Le montant est établi en fonction du quotient familial. Sans quotient familial, le tarif maximum sera appliqué. Toute place réservée doit être payée.

Pour tout problème financier, les parents peuvent prendre rendez-vous auprès du secrétariat d'accueil.

Le Centre Social et Culturel n'est pas responsable de la perte, ni de la détérioration des vêtements, bijoux, objets laissés dans les locaux.

Les enfants doivent respecter les animateurs comme les animateurs doivent respecter les enfants. Ils doivent également respecter les locaux et le matériel.

Après la fermeture du Centre Social et Culturel, merci de signaler votre retard auprès des animateurs au 06 13 72 08 18.

Nom et prénom du responsable légal :

Nom et prénom de l'enfant :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de "Ribambelle accueil" et l'accepte.

Date et Signature :

Le Centre Social et Culturel des Barolles se réserve le droit de modifier ce règlement, si nécessaire.